



Reprise vehicule suite a achat

Par **monnalisa**, le **21/11/2012** à **18:20**

Bonsoir,

J ai commandé une nouvelle voiture la facture a été faite avec reprise de mon ancien véhicule qui a 4 ans 47 000 km et une bosse a l'arrière suite d'une rencontre avec un mur. Le nouveau garage me demande de réparer la voiture avant de la donner . Est ce normal , les reprises ne sont elles pas voiture en l'état? Rien n'est spécifié sur le bon de commande dois je vraiment le faire ?

Salutations et merci.

Par **chaber**, le **22/11/2012** à **07:45**

bonjour

Il faut revoir ce que dit le bon de commande sur la reprise de votre ancien véhicule

Si rien n'est mentionné, hors le prix de reprise, il ne peut vous être imposé de réparer la carrosserie.